

Loi de modernisation de la sécurité civile 2 :
LA FNSPF OUVRE LA SÉRIE « MODERNISER, VRAIMENT. »
MOSC 2 — MODERNISER, VRAIMENT. | ÉPISODE 3/4

Quelle prochaine organisation pour assurer les secours ?

Face aux crises de demain, renforçons notre modèle plutôt que de le fragiliser.

Après le financement et les femmes et les hommes qui font vivre notre sécurité civile, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France poursuit sa série « Moderniser, vraiment. ». Troisième épisode : notre organisation opérationnelle. Car face à des crises plus intenses, plus longues et parfois simultanées, la question n'est pas seulement de disposer de davantage de moyens. Il faut savoir comment les organiser, les mobiliser et les commander.

Jusqu'au Mondial Secours & Protection, la FNSPF dévoilera ses propositions pour construire la réforme de sécurité civile que la France attend.

La sécurité civile française doit évoluer. Mais évoluer ne signifie pas désorganiser ce qui fonctionne comme le propose le projet de loi de modernisation de sécurité civile présenté à la FNSPF, aux organisations syndicales de sapeurs-pompiers professionnels et aux associations d'élus.

L'été 2026 a montré la violence des phénomènes auxquels le territoire doit désormais se préparer : incendies majeurs, canicules, événements météorologiques extrêmes, tensions simultanées sur plusieurs territoires et maintien, dans le même temps, du secours quotidien.

Face à cette nouvelle donne, l'organisation doit gagner en **profondeur, en capacité de montée en puissance et en résilience.**

Mais elle doit le faire en s'appuyant sur sa principale force : **un maillage territorial de proximité capable de se transformer rapidement en puissance nationale grâce à la solidarité entre les SIS.**

La proximité n'est pas une faiblesse. C'est notre première force. Une force que doit permettre de renforcer le recentrage des missions des sapeurs-pompiers sur le secours d'urgence et la réduction de leurs interventions non-urgentes d'assistance ou de transport des personnes (généralisation de plateformes interservices physiques et départementales d'appel d'urgence ; pilotage unifié et revalorisation de l'indemnisation des carences ambulancières...).

En effet, les secours et soins d'urgence de l'hiver préparent la réponse aux feux de forêt et aux catastrophes climatiques de l'été.

Le modèle de protection et de secours repose sur des services d'incendie et de secours ancrés dans les territoires, connaissant leurs risques et capables d'apporter quotidiennement une réponse de proximité coordonnée avec les ressources bénévoles du département (associations agréées et réserves communales de sécurité civile).

Lorsque la crise dépasse les capacités d'un département, les renforts interdépartementaux permettent ensuite de changer d'échelle et de mobiliser des moyens venus de toute la France, avec l'appui éventuel des moyens nationaux.

C'est cette articulation et cette capacité de montée en puissance entre proximité et solidarité territoriale, interdépartementale, nationale puis européenne qui doit être renforcée.

La FNSPF refuse donc une évolution qui consisterait à répondre aux crises de demain par une **substitution progressive d'unités nationales aux capacités territoriales**.

**Renforcer l'État lorsqu'une crise dépasse les capacités territoriales : oui.
Remplacer progressivement les territoires : non.**

Ne créons pas de doublons : construisons de la profondeur et de la résilience opérationnelles.

Dans un contexte de finances publiques contraintes, la France doit également faire des choix.

Créer de nouvelles unités nationales pour assurer des missions que les SIS savent déjà réaliser collectivement ne doit pas devenir une réponse automatique à chaque nouvelle crise.

Les capacités nationales doivent d'abord intervenir **là où elles apportent une plus-value que les territoires ne peuvent pas produire seuls** : moyens aériens lourds, capacités spécialisées, logistique stratégique, anticipation, renseignement, communications, coordination nationale ou réponse aux situations exceptionnelles.

La priorité doit donc être de **compléter le modèle territorial plutôt que de le concurrencer**.

À chaque niveau sa force : la proximité aux territoires, la solidarité aux SIS, les capacités de rupture à l'État.

La FNSPF propose 4 orientations :

1. Renforcer les colonnes interdépartementales de renfort.

Leur disponibilité, leur standardisation, leur équipement, leur soutien logistique et leur capacité de relèvement doivent être consolidés afin de pouvoir engager rapidement une puissance opérationnelle importante partout sur le territoire.

2. Construire une véritable réserve capacitaire nationale reposant sur les SIS.

Face aux crises simultanées, il faut pouvoir identifier, planifier et mobiliser rapidement des capacités territoriales préconstituées sans affaiblir le secours quotidien dans les départements.

3. Concentrer les moyens nationaux sur les capacités de rupture.

Flotte aérienne, moyens spécialisés, renseignement, technologies, logistique lourde : **l'État doit investir prioritairement là où aucun département ne peut raisonnablement agir seul.**

4. Adapter notre doctrine aux crises extrêmes et simultanées.

La France doit désormais planifier l'hypothèse de plusieurs événements majeurs concomitants tout en garantissant la continuité du secours quotidien. Cela suppose anticipation, prépositionnement, relèves, logistique et interopérabilité.

Moderniser ne signifie pas centraliser.

La FNSPF défend un modèle clair :

- **Des SIS puissants dans les territoires ;**
- **Une solidarité interdépartementale renforcée ;**
- **Un État stratège disposant de véritables capacités de rupture.**

Ce modèle permet de conjuguer la connaissance du terrain, la proximité avec les populations et la capacité de la Nation à concentrer rapidement une puissance considérable lorsqu'un territoire est dépassé.

L'été 2026 n'a pas démontré l'échec de notre organisation territoriale. **Il a montré qu'elle devait être renforcée et préparée à changer encore plus rapidement d'échelle.**